

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE BASLY**



Date de convocation :
 12 janvier 2024

Date d’Affichage :
 12 janvier 2024

Nombre de membres :
 En exercice 15
 Présents 11
 Votants 12

L’an deux mille vingt-quatre et le seize janvier à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Yves GAUQUELIN (Maire).

Présent(e)s : Monsieur Yves GAUQUELIN, Monsieur Michel LEGRAND, Madame Jacqueline LEMARQUAND, Monsieur Alain BRILLAND, Monsieur Denis PENVERN, Madame Catherine FOULON, Monsieur Patrice BOURDIN, Monsieur Franck LIÉNART, Madame Valérie FERRANDI, Madame Marlène PORTIER, Madame Lenaïc HALLUIN

Représenté (e/s) : Monsieur Alain BALLAY par Monsieur Alain BRILLAND
Excusé (e/s) : Madame Yasmina MAUGER Monsieur Janick ACHARD
 Madame Camille FERRANDI

Secrétaire : Monsieur Alain BRILLAND

ACTE n°DE 2024 006 : Délibération n°2024-01-06 : Terrain de tennis communal : Montant des tarifs d’inscription pour l’année 2024

6°) Délibération n°2024-01-06 : Terrain de tennis communal : Montant des tarifs d’inscription pour l’année 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2023-01-04 du 19 janvier 2023 fixant les tarifs d’inscription annuelle au terrain de tennis communal pour l’année 2023 et demande au Conseil municipal de se prononcer sur l’opportunité de modification(s) à apporter à cette tarification pour 2024.

	Rappel : Tarifs 2023	TARIFS POUR L'ANNÉE 2024
Individuels :		
Moins de 10 ans	11 €	12 €
De 10 à 18 ans	16 €	17 €
Plus de 18 ans	21 €	22 €
Familles :		
Premier adulte	21 €	22 €
Deuxième adulte et plus de 18 ans	16 €	17 €
Premier enfant	11 €	22 €
Deuxième enfant	6 €	7 €
Troisième enfant et plus	Gratuit	Gratuit
Communes du RPI : Colomby-Anguerny et Anisy		
Plus de 18 ans	32 €	35 €
Moins de 18 ans	21 €	25 €
Tarifs spéciaux :		
Carte invités occasionnels	11 €	25 €
Carte gîtes et chambres d'hôtes	100 €	100 €
Clé (nouveaux adhérents ou	11 €	11 €

LRPE
 Caen
 Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR: 19/01/2024
 014-211400445-20240116-DE_2024_006-DE

duplication)

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par douze votes favorables :

ETABLIT pour l'année 2024 les tarifs d'inscription au terrain de tennis municipal selon le tableau ci-dessus.

Délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Yves GAUQUELIN




RF Caen
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/01/2024 014-211400445-20240116-DE_2024_006-DE